

PLAN DE COURS

Numéro et titre du cours	144 67E MO Prise en charge d'une démarche de réadaptation II
Nb heures contact :	210h
Pondération :	1-13-4
Programme :	Techniques de physiothérapie
Département	Département des techniques de physiothérapie
Adresse Internet :	https://www.cmontmorency.qc.ca/programmes/nos-programmes-detudes/techniques/techniques-de-physiotherapie/description-du-programme/
Session :	Hiver 2024

COORDONNATEUR DES STAGES :

 Marc Francoeur : coordination.physiotherapie.stages@cmontmorency.qc.ca

Bureau : A-1848

Si urgence : message sur TEAMS

Téléphone au collège : 450-975-6100

Poste : 6617

 TUTEUR DE MILIEUX (TACS)¹: Marc Francoeur, Valérie Elliott, Éric Mignerou, Martine Grenier, Julie Bastien

 TUTEUR D'ÉPREUVE SYNTHÈSE ¹: Marc Francoeur, Valérie Elliott, Éric Mignerou, Martine Grenier, Julie Bastien, Isabelle Laroche, Vincent Lévesque, Nicolas Roy, Dominique Sauvé, Sophie Lépine, Érick Marquis

1. Présentation du cours

Description

Le deuxième stage proposera à l'étudiant de Techniques de physiothérapie, dans un contexte différent du premier stage, de consolider ses apprentissages et son autonomie par rapport à sa pratique clinique durant sept semaines lors de la dernière session de sa formation. Il fréquentera un établissement où la clientèle correspond à un profil orthopédique-rhumatologique ou à un profil de perte d'autonomie fonctionnelle, et ce, dans un contexte de clinique privée, de centre hospitalier, de centre d'hébergement, d'unité transitoire de récupération fonctionnelle, d'unité de réadaptation fonctionnelle intensive, de CLSC (soins à domicile ou centre de jour).

Buts du cours

L'étudiant sera appelé à développer ses compétences de clinicien, particulièrement au regard du savoir-agir en participant à un contexte de travail réel. Il aura notamment à prendre en charge sa propre clientèle dans le but d'atteindre, avec elle, un rendement fonctionnel optimal, et ce, conformément aux règles encadrant la pratique professionnelle du T.Phys. Il aura aussi à participer aux activités connexes reliées au travail de clinicien qui lui seront proposées.

Ces cours étant associés à l'épreuve synthèse de programme, l'étudiant devra s'impliquer dans un processus de réflexion et de résolution de problème pour démontrer le degré d'intégration des apprentissages réalisés dans le

¹ Les coordonnées des professeurs tuteurs seront remises à chacun des étudiants concernés.

cadre du programme de formation. Au cours de ce deuxième stage, il s'attardera à l'analyse de la situation clinique qu'il aura choisie au cours de son premier stage.

Place des cours dans le programme

Le cours 144-67E-MO est le dernier du programme de formation.

Préalable à ce cours : Tous les cours de la formation spécifique

Ce cours est préalable aux cours suivants : Aucun

Niveau de développement des compétences montmorenciennes visées

A3 : Résoudre un problème en réadaptation physique

B3 : Réaliser des interventions dans différents contextes de réadaptation physique

C3 : Communiquer de façon professionnelle dans les milieux d'intervention, avec la clientèle et dans la communauté

D3 : Gérer son temps, ses ressources, ses pratiques et son développement professionnel

Objectif ministériel lié

003Q Offrir des services professionnels.

Objectifs d'apprentissage

De façon autonome, en fonction du cadre réglementaire qui régit la pratique du technologue en physiothérapie au Québec :

1. Gérer son temps et son environnement de travail en fonction des situations réelles et imprévisibles.
2. Respecter le cadre législatif de pratique et les règles particulières à l'établissement.
3. Établir des priorités en fonction du tableau clinique et des changements qui surviennent.
4. Gérer efficacement ses différentes responsabilités de façon à atteindre 70 % de ce qui est normalement attendu d'une personne au seuil d'entrée dans la profession au cours du premier stage et 80% au cours du deuxième.
5. Adapter ses interventions en fonction du tableau clinique, des réactions des patients et de ses expériences cliniques antérieures, tout en considérant les données probantes.
6. Effectuer une tenue de dossier adéquate tout en tenant compte des normes de l'OPPQ et de celles du milieu.
7. Communiquer efficacement avec les différentes personnes impliquées dans le dossier.
8. Utiliser des stratégies adaptées pour obtenir la collaboration des personnes-ressources.
9. Participer avec l'équipe de travail.
10. Contribuer aux tâches connexes proposées ou exigées.
11. Effectuer des démarches en vue de transmettre ou d'obtenir des informations relatives aux patients ou au matériel.
12. Suggérer les ressources professionnelles et matérielles appropriées aux différentes personnes impliquées dans le dossier.
13. Agir en fonction de ses limites, des règles du milieu et de celles qui encadrent la pratique de la physiothérapie au Québec.
14. Faire preuve d'initiative et de créativité pour trouver des solutions aux problèmes qui se présentent.
15. Faire preuve d'initiative pour assurer son perfectionnement.
16. Analyser de façon critique sa pratique et son développement professionnel (stage 2).

2. Contexte particulier d'apprentissage

Ce cours se déroule dans des milieux cliniques publics ou privés choisis par la personne responsable de la coordination des stages au département de Techniques de physiothérapie. La supervision sera assurée par des moniteurs de stage désignés par les milieux qui accueilleront l'étudiant. Ces personnes accompagneront l'étudiant tout au long des stages et évalueront sa performance à la fin de chaque stage à l'aide du formulaire d'évaluation du Collège.

De façon générale, la durée d'un stage équivaut à 7 semaines et suit un horaire de travail à temps complet (35 heures/semaine). Ceci pourra varier en fonction de la disponibilité des milieux et des horaires proposés puisque l'étudiant aura le même horaire que celui du moniteur. **La durée du stage doit correspondre à 210 heures contact minimalement.** On inclut la téléadaptabilité dans ce nombre d'heures ainsi que les rendez-vous (et temps de déplacement) entre le stagiaire et le superviseur. Aussi, pour diverses raisons, il peut être amené à varier à la suite de discussions avec le tuteur de stage ou avec la coordination. **Un étudiant qui met un terme à son stage avant la date convenue entraîne un manquement grave à l'éthique.**

Selon le milieu de stage attiré en début de session, l'étudiant pourra s'attendre à intervenir dans différentes situations de nature orthopédique et rhumatologique, des situations de perte d'autonomie transitoire avec période de convalescence, des situations de réadaptation au domicile ou dans des situations liées à la perte d'autonomie et aux soins de longue durée. Les types de milieux sont variés : hôpitaux généraux, centres de réadaptation, centres d'hébergement et de soins de longue durée, centres de jour, maintien à domicile (CLSC), hôpitaux de jour et cliniques privées. Ces milieux se répartissent dans les différentes régions du Québec et reproduisent le contexte de travail réel d'un technologue en physiothérapie.

Rôles de la personne responsable de la coordination des stages

La personne responsable de la coordination des stages établit le lien entre le milieu de stage, le futur stagiaire et le Collège. Elle prend contact avec les milieux, évalue les nouveaux milieux, place les étudiants, forme les moniteurs de stage. Elle reçoit, valide et transmet les résultats attestant de la réussite du stage et de l'épreuve synthèse au registraire du collège afin qu'il puisse émettre les attestations de réussite de DEC à l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ). Elle offre le support nécessaire aux moniteurs de stages vivant des situations problématiques en stage. Elle coordonne l'équipe de tuteurs (TACS) et elle est responsable de l'organisation de la discussion en communauté de praticiens de l'épreuve synthèse.

Rôles du tuteur de stage (coordonnateur des stages ou tuteur assistant à la coordination des stages. (TACS))

Le stagiaire est accompagné par un membre du personnel enseignant du département des Techniques de physiothérapie. Le suivi se fait à distance, sur une base régulière, sous forme de journaux hebdomadaires, de conversations téléphoniques et de rencontres individuelles dans le milieu ou au collège selon les besoins. Le professeur chargé du tutorat dans le milieu (TACS) prendra également contact avec le moniteur de stage qu'il pourra aller rencontrer. Son rôle sera de le supporter dans ses tâches de supervision et d'évaluation. Il aura également à gérer les situations problématiques qui lui seront rapportées, tout comme il devra intervenir en cas de manquement à l'éthique. Il a également la tâche d'aller visiter un nouveau milieu de stage le cas échéant. **Finalement, c'est le TACS qui, en tenant compte de l'évaluation du moniteur de stage et de l'autoévaluation de l'étudiant, rendra le jugement final sur la réussite ou non du stage. Il pourrait se faire aider à cette tâche par la coordination des stages, au besoin.**

Rôles du moniteur de stage (superviseur)

Le stagiaire est placé sous la responsabilité du moniteur de stage désigné par le milieu clinique et qui peut être technologue en physiothérapie ou physiothérapeute, membre de l'OPPQ. Cette personne a la responsabilité d'accueillir et d'orienter l'étudiante et étudiant dans le milieu, de lui confier des clients (**soit un nombre de 70% à 80 % de la charge réelle d'un thérapeute au seuil d'entrée sur le marché du travail dans ce milieu**), de guider ses apprentissages et d'évaluer sa compétence en fin de stage. **Il doit s'assurer que le stagiaire dispose des préalables avant d'effectuer toute activité professionnelle et que ces activités respectent le cadre législatif et réglementaire entourant la pratique de la physiothérapie au Québec.** En partageant son expérience et ses connaissances avec le stagiaire, le moniteur de stage contribue au développement de la physiothérapie.

Activités d'apprentissage

Des situations complexes telles que vécues dans le milieu de travail seront proposées. Ces situations pourront varier et le stagiaire devra déterminer quoi faire et comment le faire dans une telle situation. Plus d'une réponse pourra être jugée acceptable puisqu'elle dépendra de ses choix et de la pertinence des justifications qui les accompagneront.

Les situations complexes proposées en milieu clinique favoriseront la mobilisation et le réinvestissement des connaissances (savoirs, savoir-faire, savoir-être) acquises tout au long de la formation. Elles serviront à développer les compétences attendues et, placé dans des circonstances ou conditions variables, le stagiaire en fera la démonstration.

Méthodologie : la supervision de l'étudiant stagiaire

Les styles de supervision varient d'un moniteur de stage à l'autre et dépendent du degré d'autonomie du stagiaire. La supervision sera plus souvent indirecte. Cependant, en début de stage et lors des périodes d'évaluation, la supervision pourra être plus directe. Les dossiers des personnes traitées seront contresignés par la personne responsable de la supervision. **Le stagiaire devra signer son nom et indiquer « Stages T.phys » pour qu'il soit bien identifié comme stagiaire.** Les modalités de supervision, les normes et procédures du milieu ainsi que toutes les consignes relatives au stage seront présentées au stagiaire dès la première semaine, lors de la période d'orientation.

Les outils d'apprentissage

Parmi les outils pédagogiques de supervision disponibles, les plus fréquemment utilisés sont :

- le carnet d'expériences cliniques où sont compilées les expériences cliniques antérieures ainsi que les attentes, les forces et les points à travailler du stagiaire;
- le contrat d'apprentissage établi entre le moniteur et le stagiaire dans les premières journées de stage. Une matrice de contrat figure déjà dans le carnet de stage, mais les milieux peuvent proposer leur propre contrat d'apprentissage aux stagiaires;
- les entrevues ou rencontres de supervision;
- le journal de bord qui peut être exigé par le moniteur de stage et auquel le stagiaire doit se conformer;
- les commentaires et corrections sur les dossiers tenus par le stagiaire;
- la technique de simulation : le stagiaire présente une situation problème à son moniteur de stage en se plaçant dans le rôle du patient et essaie d'y trouver une solution;
- le stagiaire peut avoir à produire un travail de recherche, à faire une présentation ou à organiser une activité ou un projet dans le milieu : les consignes relatives à ces activités lui seront données par le moniteur de stage.

3. Évaluation du cours – Règles d'évaluation des apprentissages

Tous les articles de la [Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages \(PIÉA\)](#) s'appliquent à ce cours. Cependant, l'article 5.4 concernant l'évaluation de la langue française ne s'applique que pour le travail écrit de l'ÉSP.)

L'évaluation sommative (note au bulletin, sera constituée de 2 prises de notes : L'évaluation de la compétence du stagiaire lors du stage (60%) et l'Épreuve Synthèse de Programme (ÉSP) (40%).

A. L'évaluation de la compétence du stagiaire

L'activité d'évaluation placera le stagiaire en situation de démontrer qu'il :

- a atteint les objectifs en fonction des critères déterminés pour ce stage;
- a développé ou continue de développer ses compétences;
- peut accomplir une tâche ou résoudre un problème complexe;
- peut faire des choix appropriés à une situation, une tâche ou un problème à résoudre;

- peut mobiliser un ensemble de ressources internes (ses connaissances et savoir-faire) et externes (notes de cours, ouvrages de référence) lorsqu'il est confronté à des situations nouvelles ou analogues;
- peut justifier ses choix au regard de la situation proposée, la tâche demandée ou le problème à résoudre;
- à intégrer les principaux apprentissages réalisés au cours de sa formation;
- peut transférer les apprentissages réalisés dans des situations analogues.

Les critères d'évaluation porteront sur les 4 objets d'évaluation suivants :

• Jugement clinique	20%
• Attitude professionnelle	10%
• Organisation, respect de la réglementation et adaptation	10%
• Savoir-faire	60%

La version détaillée des critères est consignée dans une grille (sans note) remise à chaque personne.

ÉVALUATION DU STAGE

« Seule la professeure ou le professeur à l'emploi du Collège, soumis au respect de la présente politique [PIEA], peut évaluer le développement des compétences de l'étudiante ou de l'étudiant en stage. C'est la seule personne à pouvoir leur attribuer une note.

La formatrice ou le formateur du milieu de stage peut fournir une appréciation qualitative du développement des compétences de l'étudiante ou de l'étudiant, qui ne peut en aucun cas être traduite en une note. » (**Article 5.6 de la PIEA**).

Ainsi, le superviseur dans le milieu fournira une appréciation qualitative de l'élève, à l'aide d'un formulaire standardisé. L'élève bénéficiera de deux appréciations : (1) **formative** qui se tiendra en mi-stage, au cours d'une rencontre formelle et (2) **finale** à la fin du stage. Dans les deux cas, l'étudiant sera encouragé à effectuer préalablement sa propre autoévaluation à l'aide de la grille remise à cet effet. Conformément à la PIEA, **c'est le TACS qui attribuera la note à l'étudiant, à l'aide d'un formulaire critérié, suite à une rencontre des 2 partis impliqués (stagiaire et superviseur). Le jugement final revient donc au TACS uniquement.**

Le résultat sur 100 de cette évaluation finale compte pour 60% de la note inscrite au bulletin. Le 40% restant est attribué à l'épreuve synthèse de programme (ÉSP)

Doubles seuils (PIEA article 5.2)

Le département de physiothérapie considère que l'élève doit maîtriser l'ensemble des 4 critères de performance liés aux stages (voir ci-haut). Pour cette raison, un double seuil est appliqué à ce cours. La note de passage devra être obtenue pour chacun des objets d'évaluation. Ainsi, advenant une note inférieure à 60% pour un des objets d'évaluation, la note maximale inscrite au bulletin sera de 55 %.

Le seuil minimal de réussite exigé est de **60% comme résultat total de même que pour chacun des 4 objets d'évaluation (double seuil)**. Dès la présence d'un échec à l'un des 4 objets d'évaluation, la note inscrite au bulletin ne pourra pas dépasser 55%.

Un échec obligera à une reprise du stage dont les modalités seront fixées par la coordination des stages. Toute reprise se tiendra **au cours de la session suivante** et se déroulera nécessairement dans la même famille de situations que celle où a eu lieu l'échec.

L'échec au stage empêche la présentation de l'ÉSP (section B.). (Il peut toutefois y avoir exception selon la nature de l'échec et après évaluation par la CDSA, le TACS et les tuteurs d'ÉSP respectifs.) Ceci impose donc de répéter tout le processus de collecte des données au moment de la reprise du stage **à la session suivante**.

B. L'épreuve synthèse de programme

Sous forme de plusieurs rencontres, l'étudiant suivra des formations préparatoires aux stages qui l'informeront entre autres de la marche à suivre pour préparer l'épreuve synthèse de programme. Tout au long des stages, l'étudiant pourra consulter le guide qui lui a été remis à cet effet.

Durant les stages 144-66E-MO et 144-67E-MO, l'étudiant aura à construire son ESP. L'objectif de cette épreuve synthèse est de permettre à chaque stagiaire de démontrer sa capacité d'intégrer des éléments de prise en charge d'une démarche clinique en un tout cohérent, en recueillant des données de ses collectes de données du patient choisi pour l'ESP, d'analyser à postériori les résultats de sa démarche et d'effectuer un bilan réflexif sur sa pratique sous forme de plan d'insertion professionnel.

L'épreuve synthèse de programme est composée de 3 volets (excluant le stage final) :

- 1. Analyse écrite d'une démarche clinique;**
- 2. Discussion en communauté de praticiens;**
- 3. Plan d'insertion professionnel.**

Habituellement le choix de la situation clinique qui soutiendra la rédaction de l'ESP se fait lors des premières semaines du premier stage soit le 144-66E-MO et l'analyse se poursuit sous forme de rapports de prise en charge durant le stage 144-67E-MO. Le choix de la situation clinique se fait en collaboration avec le moniteur de stage et devra aussi être validé par le tuteur d'ESP (voir plus bas). L'étudiant pourra consulter le guide de l'ESP pour les choix possibles et les détails de ceux-ci.

Rôles du professeur chargé du tutorat pour l'ESP

Tout au long de ces deux stages, jusqu'à la discussion en communauté de praticiens, l'étudiant sera soutenu par un professeur du département pour élaborer son projet. Ce professeur-tuteur s'impliquera aux différentes étapes de préparation de celui-ci : il approuvera le choix du sujet et le plan du travail, il procédera à l'évaluation formative et participera à l'évaluation sommative des parties écrite et orale. Le suivi se fera à distance, sur une base régulière, sous forme de rapport de prise en charge que l'étudiant aura complétés, de conversations téléphoniques ou via TEAMS et de rencontres individuelles dans le milieu de stage ou encore, au collège.

Objectifs d'apprentissage visés par l'ESP

Au cours de la présentation écrite et orale de son étude de cas, l'étudiant devra démontrer sa capacité à :

- analyser la prise en charge d'une démarche clinique effectuée en cours de stage;
- justifier les décisions prises, les solutions apportées et les adaptations effectuées;
- communiquer efficacement oralement et par écrit;
- adopter des attitudes de prise en charge au regard de sa démarche clinique et de son développement professionnel;
- compléter un bilan réflexif sur sa pratique à l'aide des journaux de bord

Évaluation de l'ESP

Les parties écrite et orale seront évaluées par le tuteur d'ESP attribué à l'étudiant à l'aide d'une grille d'évaluation critériée.

Critères d'évaluation de l'ESP

Les critères d'évaluation de l'ensemble de l'épreuve synthèse porteront sur :

- la qualité de la démarche d'analyse (Évalué lors de l'analyse écrite d'une démarche clinique)
- la qualité de l'argumentation (Évalué lors de l'analyse écrite d'une démarche clinique)
- la capacité à communiquer (Évalué aux 3 parties de l'ESP)
- la qualité du bilan réflexif au regard de la démarche clinique et du développement professionnel (Évalué au Plan Insertion Professionnelle)
- la qualité de la présentation orale : (Évalué lors de la discussion en communauté de praticiens)

Les notes pour la réussite du cours 144-67E-MO seront donc distribuées comme suit :

A. Stage 2	60%
B. Épreuve synthèse:	
- Partie écrite de l'ESP (analyse écrite d'une démarche clinique)	25%
- Partie orale de l'ESP (discussion en communauté de pratique)	15%
- Plan d'insertion professionnelle	Réussite ou échec

Si l'étudiant échoue le stage (A), il devra le reprendre et un comité se penchera sur la recevabilité (exception acceptée par un comité – voir page 6) de son ESP. Advenant la situation où un étudiant ait échoué le stage 144-67E-MO et **qu'il a fait et réussi son ESP (via la recevabilité évaluée de celui-ci)**, l'étudiant se verra attribuer la mention I.T. au cours 144-67E-MO jusqu'à ce qu'il complète son stage à la session suivante (Voir avec l'API pour les délais et conditions de réussite). La note de l'ESP sera donc transférée à la reprise du stage 144-67E-MO à la session suivante (conditionnellement à la réussite de la reprise du stage).

Advenant la situation où un étudiant ait échoué son stage 144-66E-MO, qu'il a réussi son stage 144-67E-MO mais **qu'il n'a pas fait son ESP comme indiqué au plan de cours à la page 6**, l'étudiant se verra attribuer la mention I.T. au cours 144-67E-MO. Il devra alors reprendre le stage 144-66E-MO à la session suivante (Voir avec l'API pour les délais et conditions de réussite) et faire l'ESP. La note de l'ESP sera inscrite au 144-67E-MO de la session précédente et pas au 144-66E-MO.

S'il échoue l'épreuve synthèse de programme (B), il devra reprendre les parties de l'ESP qui sont en échec ou reprendre le stage ainsi que l'ESP selon une évaluation faite par un comité, même s'il a réussi le stage selon l'évaluation faite par le moniteur.

Toute autre situation d'échec de stage ou d'ESP sera étudiée par un comité et une décision sera rendue quant à la reprise ou non du stage ou de l'ESP.

À noter que le délai habituel de correction de l'ESP partie écrite pourrait prendre jusqu'à 15 jours ouvrables (**PIÉA article 8.1**) en raison de l'envergure de la correction et du volume de correction pour certains tuteurs.

4. Autres conditions de réussite du stage

Le non-respect de l'une des conditions du point 4 pourrait entraîner un échec du stage.

A. Manquement à la sécurité et à l'éthique (articles 6.2.1 et 6.3.1 de la PIEA)

Le département de Techniques de physiothérapie s'est doté d'un code d'éthique. Celui-ci est présenté à tous les étudiants dès

le début de leur formation, dans le cours d'initiation à la profession. L'élève qui chemine dans le programme s'engage à respecter ce code de conduite.

Le respect des normes et l'acquisition des attitudes décrites dans le code d'éthique des stagiaires du Collège Montmorency (document remis à tous les stagiaires ainsi qu'aux moniteurs de stages) sont essentiels à la réussite du stage.

L'élève s'engage aussi à respecter toutes autres règles ou procédures propres au fonctionnement des milieux de stages ou celles dictées par le Code de déontologie de l'OPPQ et à adopter un comportement adéquat sur les différentes plateformes de communication ou sur les réseaux sociaux.

Concernant la sécurité, l'élève s'engage à respecter les normes ergonomiques ainsi que les précautions et contre-indications liées aux interventions en physiothérapie (évaluations ou traitements) ou celles liées aux conditions des personnes évaluées ou traitées.

Tout manquement sera traité conformément aux dispositions décrites dans la PIEA. Un rapport d'événement sera rempli, puis remis à la coordination des stages. Y paraîtront l'écart de conduite de même que les actions mises en place pour y remédier, selon l'entente convenue entre le superviseur de stage, le TACS associé et l'élève. Ce rapport constituera en quelque sorte un contrat d'engagement et il sera conservé dans le dossier de l'élève jusqu'à l'obtention de son diplôme.

À tout moment, une rencontre avec la coordination des stages pourra être convenue. Son rôle sera de clarifier les attentes du département auprès de l'élève. La coordination aura aussi à guider l'élève, le TACS et le superviseur dans le milieu dans l'établissement des stratégies pour corriger la situation.

Une rencontre en comité d'éthique devrait s'imposer chaque fois qu'il y a un cumul de trois rapports d'événements **ou en cas de manquement grave**. Ce comité aura la responsabilité de convenir, avec la direction du programme, des sanctions ou des conditions à respecter pour que l'élève puisse continuer son cheminement dans le programme.

La sanction peut aller jusqu'à l'expulsion du milieu et entraîner la mention « ÉCHEC » au bulletin et conséquemment l'obligation de reprendre le stage. Toute reprise pour des motifs d'expulsion se fera sous l'assentiment du comité d'éthique qui en déterminera les conditions.

B. Netiquette et utilisation des plateformes de discussion : Zoom, Microsoft TEAMS ou autre.

Le stagiaire s'engage à respecter les principes de la netiquette, tel que défini par l'Office québécois de la langue française (http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=2794)

« La netiquette (mot-valise formé de net et d'étiquette) est l'ensemble des conventions de bienséance régissant le comportement des internautes dans le réseau, notamment lors des échanges dans les forums ou par courrier électronique.

La netiquette repose sur des valeurs telles que la tolérance, le respect d'autrui, l'écoute et la politesse. En fait, les règles élémentaires de savoir-vivre s'appliquent autant dans l'univers d'Internet que dans celui des communications traditionnelles. Ainsi, les propos haineux, racistes ou sexistes de même que les messages incendiaires, les insultes et les grossièretés sont à exclure. »

Concrètement, afin de favoriser le respect de tous, l'étudiant, tout comme le professeur, s'engage à :

- Se connecter à la séance de cours ou de la rencontre au moins 5 minutes avant le début afin de ne pas nuire au déroulement;
- Ne pas faire de capture d'écran sans autorisation de la part de l'enseignant, d'un étudiant ou de ses collègues;
- Ne pas publier quelques images que ce soit (personne ou présentation);
- Lever la main virtuelle avant de parler;
- Respecter les droits de paroles et l'ordre des interventions;
- Ne pas passer de commentaires inappropriés durant les cours et s'en tenir au sujet discuté;
- Participer activement en classe virtuelle.

Advenant une situation où l'étudiant ne respecte pas la netiquette en lien avec un stage, comme par exemple, discuter d'un patient sur les réseaux sociaux ou émettre des commentaires désobligeants sur le moniteur ou le milieu de stage ou toute autre situation, ceci sera considéré comme un manquement grave à l'éthique et les conséquences seront les mêmes qu'au paragraphe précédent.

C. Politique concernant la présence en stage

Afin d'assurer la sécurité de ses patients ou de ses collègues, l'élève qui présente des symptômes ou un diagnostic de maladie infectieuse doit s'assurer de respecter les directives du milieu clinique fréquenté en plus de respecter les recommandations émises par la santé publique. Toute fausse déclaration sera traitée comme un manquement à l'éthique.

En cas d'absence ou de retard, l'élève doit en informer son superviseur aussitôt que possible avant le début de la période de stage afin que des dispositions soient prises pour réorganiser l'horaire des patients.

Toute absence non motivée ou tout retard non motivé seront traités comme un manquement à l'éthique.

En cas d'absence prolongée ou de nombreuses absences répétées, l'étudiant peut se voir mettre en échec, faute d'avoir suffisamment mis en pratique ses connaissances ou dans la situation où le moniteur de stage ne peut évaluer et attester de la compétence du stagiaire. Un comité formé de la coordination, du TACS et du moniteur de stage sera formé pour prendre la décision ou non de demander une reprise de stage.

D. Politique concernant les retards en stage (Adaptée de la PIÉA article 7.4)

Le moniteur peut refuser l'accès au stage à un étudiant qui s'y présente après un retard indu. Le TACS sera alors immédiatement averti et l'étudiant sera rencontré.

5. Vaccination

Les milieux cliniques du réseau public recommandent que les employés, bénévoles, stagiaires et leurs superviseurs reçoivent tous les vaccins suggérés par le MSSS². Certains exigent même le vaccin contre la grippe. Il faut savoir que les milieux cliniques ont le droit de refuser l'accès à leur établissement aux personnes qui ne respectent pas leur politique de vaccination advenant un cas d'épidémie ou une situation à risque. Vous êtes dans l'obligation de vous conformer aux demandes du ministère de la santé, du gouvernement du Québec et du Canada ainsi qu'aux demandes des milieux visités pour faire vos stages. Vous pourriez être refusé dans votre milieu si vous n'avez pas les préalables vaccinaux demandés.

La direction des études du collège considère que les enseignants et les étudiants ont la responsabilité de tenir leur carnet de vaccination à jour. Avant les enseignements cliniques ou les stages, les étudiants sont tenus de présenter leur formulaire (ou carnet de vaccination) dûment rempli aux coordonnateurs de stages et d'enseignements cliniques. Les étudiants doivent les aviser s'ils sont dans l'incapacité de recevoir un, ou plusieurs des vaccins prescrits.

Il est à noter que les milieux cliniques vont aussi demander de vérifier les carnets de vaccination.

Il est très important de savoir que:

- Le fait de se présenter dans un milieu sans avoir reçu les vaccins demandés et sans en avoir averti quiconque peut exposer la clientèle fragile à des risques d'infections et représente ainsi un manquement au code d'éthique.
- Un étudiant qui n'a pas reçu tous les vaccins demandés pourra se voir refuser l'accès à un milieu clinique et sa session de stage ou d'enseignement clinique risque d'être compromise.

² Les vaccins recommandés pour les stagiaires travaillant en physiothérapie sont ceux contre: la diphtérie, la coqueluche, le tétanos,

la rougeole, la rubéole, les oreillons, la varicelle, la poliomyélite et le méningocoque C (si moins de 18 ans), l'hépatite B, le TCT et l'influenza. (Adapté du document "Immunisation des travailleurs, des stagiaires et de leurs professeurs : Recommandations" publié en 2016 par le MSSS, révisé en novembre 2017)

Obligations par rapport à la situation de COVID:

L'étudiant qui présente des symptômes de COVID ou qui a un diagnostic de COVID doit s'assurer de respecter les recommandations émises par la santé publique et éviter de se présenter au collège. Il doit aviser l'ensemble des professeurs qui lui enseignent afin de prendre entente avec eux sur les moyens qui peuvent être pris pour éviter d'accumuler tout retard ou pour convenir d'une remise d'évaluation.

Changement de statut des mesures sanitaires et des niveaux d'alerte dans votre région durant la session :

*** Important : Pour des mesures de sécurité, l'ensemble des consignes inscrites dans ce plan de cours sont sujettes à changement sur demande de la Santé publique ou du ministère de l'Enseignement supérieur à n'importe quel moment des stages.

6. Abandon du cours

Un abandon peut s'effectuer, au plus tard, au moment qui correspond à **20% du nombre d'heures total du stage**. Par exemple, pour un stage de 35 heures par semaine à raison de 5 jours par semaine, la date d'abandon est fixée au 6^e jour. Le calcul de la date limite d'abandon pour chaque période de stage relève du service de l'encadrement scolaire. En conséquence, avant de se prévaloir de ce droit, l'étudiant devra préalablement se faire confirmer la date précise d'abandon.

7. Ressources à votre disposition

- [Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages \(PIÉA\)](#)

La réussite des deux cours de stages et celle de l'épreuve synthèse de programme attesteront que l'étudiant aura développé les compétences nécessaires au seuil d'entrée sur le marché du travail et certifieront que ce dernier pourra assumer pleinement ses responsabilités professionnelles en respect des règles qui encadrent sa pratique comme membre de l'Ordre professionnel de la Physiothérapie du Québec (OPPQ).